

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 11 octobre 2011**

**Procès-verbal** de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le 11 ième jour d'octobre deux mille onze (2011) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

**Présences:**

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**2011-10-262.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Session ordinaire du 12 septembre 2011
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
  - 4.2 États trimestriels

- 4.3 Avis motion –code d'éthique
- 4.4 Dépôt à terme
- 4.5 Correspondance bureau de monsieur Jean D'Amour
- 4.6 Demande et remerciement du Club de motoneiges « Les Déserteurs de Cacouna »
- 4.7 Indicateurs de gestion 2010
- 4.8 Invitation consultation publique sur le projet d'énoncé de vision stratégique –MRC de Rivière-du-Loup
- 4.9 Demande de Vidéotron
  
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Rapport du service incendie
  - 5.2 Prévisions budgétaires 2011-2012 – entente intermunicipale de prévention en sécurité incendie
  - 5.3 Demande entente intermunicipale de St-Arsène et L'Isle-Verte
  - 5.4 Correspondance Ministère de la sécurité publique
  
- 6. TRANSPORT
  - 6.1 Municipaliser rues William, Elisa, Marc-Antoine
  - 6.2 Correspondance Lise Lavoie
  - 6.3 Salaire Inspecteur municipal adjoint
  - 6.4 Nouveaux luminaires
  - 6.5 Service postal rural et heures d'ouverture du bureau de poste
  
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 Demande au Ministère des Transports- Entre Beaulieu et Meunerie
  - 7.2 Association des transporteurs en vrac
  - 7.3 Offre de service –Cima+/Roche
  - 7.4 Programme de distribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
  - 7.5 Ouverture des soumissions- obligation
  - 7.6 Remerciement aux propriétaires
  - 7.7 Demande de paiement lots 2 et 3
  - 7.8 Avenant no 2- lot 3
  
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations
  - 8.2 CPTAQ- Dossiers nos 400978 et 400976
  
- 9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
  - 9.2 Dépôt des états financiers – Les Habitations Kakou Inc.
  - 9.3 Soumission achat ordinateur- agent développement
  - 9.4 Rapport agent de développement

10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
11. AUTRES DOSSIERS
12. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 7 novembre 2011
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2011-10-263.3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2011**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le procès-verbal de la session régulière du 12 septembre 2011 soit adopté en sa forme et teneur sauf la résolution no 2011-09-235.4.2 dont l'avocat nommé ne pouvait prendre le mandat qui est annulé.

**2011-10-264.3.2 Comptes passés dus**

**Attendu qu'**une résolution a été adoptée le mois dernier indiquant les comptes passés dus pour les matricules suivants :

7904 55 2520	8105 15 9752
8308 00 4582	8516 05 7580
7904 93 6911	8006 35 9979

**Attendu qu'**une lettre recommandée a été expédiée à chacun des propriétaires concernés en date du 12 août dernier;

**Attendu qu'**aucun contribuable ont acquitté ses comptes;

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à Me Alain Dubé de Dubé, Dion Kennedy de prendre les procédures nécessaires pour la vente pour taxes des matricules ci-haut mentionnés.

**Que** cette résolution annule la résolution 2011-09-235.4.2.

### **2011-10-265.3.3 Avis légal**

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**un avis légal soit demandé pour le point 7.8 du procès-verbal du 12 septembre 2011.

## **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2011-10-266.4.1 Ratification des déboursés de septembre 2011 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2011 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 207 763.40 \$ à même le fonds général et de 1 471 767.79 \$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

### **4.2 États financiers trimestriels**

Dépôt au conseil des états financiers trimestriels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2011 ainsi que les états comparatifs des revenus et dépenses pour la même période.

### **4.3 Avis de motion**

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur André Guay conseiller, qu'à une prochaine réunion, un règlement sera adopté concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Monsieur André Guay, conseiller dépose également au conseil copie du projet de règlement intitulé code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

#### **4.4 Dépôt à terme**

Le dépôt à terme déjà autorisé en septembre dernier reste le même pour le prochain mois.

#### **4.5 Correspondance bureau de monsieur Jean D'Amour**

M. Dennis Pelletier, attaché politique du bureau de monsieur Jean D'Amour député de Rivière-du-Loup accuse réception de notre résolution concernant la nomination d'un ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent.

#### **2011-10-267.4.6 Demande et remerciement du Club de motoneige « Les Déserteurs de Cacouna »**

Mme Chantal Dionne, secrétaire-trésorière du Club de motoneiges Les Déserteurs de Cacouna Inc. nous informe que l'Assemblée nationale du Québec a adopté et sanctionné le projet de loi 121 qui modifie la loi sur les véhicules hors route. La loi insert le paragraphe 12.2 pour limiter la circulation des véhicules hors route dans les sentiers de 24 h à 6 h. Par contre, le troisième alinéa de l'article 4 permet à la MRC d'adopter un règlement pour déterminer les heures pendant lesquelles la circulation des véhicules hors routes est permise. Elle nous demande l'autorisation de circuler de 24h à 6 h.

**Considérant** la demande du club de motoneiges « Les Déserteurs de Cacouna »;

**Considérant que** l'emplacement des sentiers de motoneiges dans notre région n'est pas à proximité des résidences;

**Considérant** qu'aucune plainte de citoyens n'a été reçue par la municipalité pour la proximité des résidences aux sentiers de motoneiges;

#### **En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise la circulation des véhicules hors routes sur son territoire de 24 heures à 6 heures du matin et recommande à la MRC de Rivière-du-Loup d'adopter un règlement en ce sens.

(c.c. Les Déserteurs de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup)

Le club de motoneiges Les Déserteurs de Cacouna nous remercie pour la commandite et l'intérêt apporté lors du 12 ième festival du tracteur de Cacouna.

#### **4.7 Indicateurs de gestion 2010**

La directrice générale dépose au conseil le rapport sur les indicateurs de gestion pour l'année 2010.

#### **4.8 Invitation consultation publique sur le projet d'énoncé de vision stratégique –MRC de Rivière-du-Loup**

M. Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup invite la population à une séance de consultation publique sur le projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC de Rivière-du-Loup qui se tiendra à Cacouna le 29 novembre 2011.

#### **2011-10-268.4.9 Demande de Vidéotron**

Vidéotron s'adresse à la Municipalité pour avoir l'autorisation d'installer une nouvelle tour pour desservir leur clientèle dans le secteur.

**Attendu que** Vidéotron projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Cacouna;

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public »;

**Attendu que** dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à (aux) l'emplacement (s) proposé(s) pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

**Attendu que** la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication;

**Attendu que** le (s) site (s) visé (s) constitue (nt) le (s) site(s) de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne (s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot 101-A, 101-B.

**Que** le conseil accepte, conditionnellement à ce que l'emplacement demandé ne nuise pas à l'installation d'un nouveau réservoir s'il y a lieu.

D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron à l'attention de monsieur Bruno Gagnon.

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1 Rapport du service incendie**

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

### **2011-10-269.5.2 Prévisions budgétaires 2011-2012 - entente intermunicipale de prévention en sécurité incendie**

Dépôt au conseil les prévisions budgétaires pour l'année 2011 et 2012 en matière de prévention et de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup pour les municipalités participantes à l'entente. Pour notre municipalité, le budget 2011 s'élève à 9535\$ et pour 2012, il s'élève à 28 933\$

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le budget proposé par la MRC de Rivière-du-Loup pour les années 2011 et 2012 pour l'entente intermunicipale en matière de prévention en sécurité incendie.

### **2011-10-270.5.3 Demande entente intermunicipale de St-Arsène et L'Isle-Verte**

Une rencontre de consultation des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup a eu lieu en septembre dernier afin de signer un protocole d'entente en matière d'aide mutuelle lors d'interventions en incendie et en sauvetage pour les municipalités limitrophes.

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de signer un protocole d'entente en matière d'aide mutuelle lors d'interventions en incendie et en sauvetage avec les municipalités de Saint-Arsène et de l'Isle-Verte.

**Que** le type d'entente soit le modèle fourni par la Ville de Rivière-du-Loup qui est adéquat étant donné qu'on utilise les tarifs selon le modèle du Ministère de la Sécurité publique.

#### **5.4 Ministère de la Sécurité publique**

M. Roger Gaudreau, chef du Service de sécurité incendie par intérim, du Ministère de la Sécurité publique accuse réception de notre demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup. Afin de donner suite à notre requête, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, cette demande de modification et l'acheminer au ministère de la Sécurité publique.

### **6. TRANSPORT**

#### **6.1 Municipaliser rues William, Élixa, Marc-Antoine**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

#### **6.2 Correspondance Lise Lavoie**

Dépôt d'une correspondance adressée au conseil municipal concernant le déneigement de la côte Roy.

#### **2011-10-27.6.3 Salaire inspecteur municipal adjoint**

**Attendu que** la Municipalité de Cacouna a embauché un inspecteur municipal adjoint en juin dernier;

**Attendu que** la période probatoire d'embauche est terminée;

**Attendu que** le conseil municipal est satisfait de son travail;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont  
et résolu à l'unanimité des membres présents :



**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte d'augmenter à 15\$ l'heure le salaire de l'inspecteur municipal adjoint;

**Que** pour la période hivernale, l'inspecteur municipal adjoint soit nommé préposé à la patinoire au taux horaire de 12.50\$ et que la responsabilité de gérance de la cantine de la patinoire soit les achats et ventes de produits ainsi que le bénéfice qui en découle lui appartiennent totalement;

**Que** le conseil accepte de verser en supplément lors du retour au poste d'inspecteur municipal adjoint, au printemps, les mêmes avantages sociaux que les employés permanents de la municipalité soit les assurances collectives et le REER collectif.

#### **2011-10-272.6.4 Nouveau luminaire**

**Attendu que** sur la rue Éliisa, il manque deux luminaires pour bien éclairer la rue;

**Attendu que** cette rue doit être suffisamment éclairée pour la sécurité des gens;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de faire installer deux nouveaux luminaires DEL sur la rue Éliisa.

#### **2011-10-273.6.5.1 Qualité du service postal rural**

**Attendu que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a su que les boîtes Postales individuelles seraient enlevées suite aux travaux municipaux;

**Attendu que** pour remplacer ces boîtes postales, il serait installé des boîtes postales communautaires;

**Attendu que** des résidents de la municipalité ont manifesté au conseil leur désaccord face à cette décision par le dépôt d'une pétition, ce jour, de 63 personnes concernées;

**Attendu que** dans des municipalités où des travaux identiques ont été effectués, la qualité du service est demeurée la même par le maintien de boîtes individuelles (ex : Municipalité de St-Dominique en Estrie);

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à Postes Canada de conserver les boîtes postales individuelles sur son territoire.  
(c.c. FQM pour commentaire)

**2011-10-274.6.5.2 Heure d'ouverture du bureau de poste**

**Attendu que** le service offert par la Société Canadienne des postes est indispensable au soutien et au développement de notre communauté;

**Attendu que** pour être efficace et répondre aux besoins de nos citoyens il y a nécessité de maintenir le niveau de service actuel;

**Attendu que** tous les Canadiens en milieu rural où qu'ils habitent ont droit à un service universel complet d'un bureau de poste fédéral;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna s'oppose à toute réduction des services de la Société Canadienne des postes y compris les heures d'ouverture à la clientèle.  
(c.c. François Lapointe, député)

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2011-10-275.7.1 Demande au Ministère des Transports- Entre Beaulieu et Meunerie**

**Considérant que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a demandé au Ministère des Transports du Québec l'autorisation de faire des travaux d'installation d'égout sanitaire sur la rue du Patrimoine entre la rue Beaulieu et la Meunerie;

**Considérant que** le Ministère des Transports a donné son accord pour l'exécution de ses travaux;

**Considérant que** le Ministère des Transports a également prévu de refaire l'asphalte de la Caisse Populaire à la Meunerie à la fin des travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux sur la rue du Patrimoine ;

**Considérant que** l'égout pluvial n'est pas fonctionnel entre la rue Beaulieu et la Meunerie;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna demande au Ministère des Transports du Québec de refaire l'égout pluvial sur la rue du Patrimoine entre la rue Beaulieu et la Meunerie afin de régulariser tous les problèmes du secteur dans la même phase de travaux.  
(c.c. Jean D'Amour, député)

**7.2 Association des transporteurs en vrac**

Dépôt d'une correspondance des transporteurs en vrac demandant le paiement des transports sur le chantier du lot 2 dans les meilleurs délais.

Copie a été remise au contracteur lors de la réunion de chantier du 6 octobre dernier.

**2011-10-276.7.3 Offre de service-Cima+/Roche**

Dépôt d'une offre de service du consortium Cima+/Roche pour la production du document intitulé « Description des ouvrages d'assainissement des eaux usées, communément appelé le chapitre 2 du Cahier des exigences environnementales. Ce mandat consiste à mettre à jour la version actuelle du Chapitre 2, datée de septembre 2005, afin d'y intégrer les nouveaux bassins de population desservis, de même que les ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées. Pour ces travaux, ils nous proposent un montant forfaitaire de 5 500\$ taxes en sus.

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'offre du Consortium Cima+/Roche pour mettre à jour le Chapitre 2 du cahier des exigences environnementales au montant de 5500\$ plus taxes soit la somme de 6265.88\$ conditionnellement à la réception de la ventilation des coûts.

#### **7.4 Programme de distribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous transmet copie de l'information sur les tonnages de matières résiduelles résidentielles déclarées par les exploitants nous concernant pour l'année 2010.

Ces données permettront de mettre à jour nos données afin de recevoir la compensation dont les taux passeront pour 2010 de 50% à 70%, à 80% pour l'année 2011, à 90% pour l'année 2012 et à 100% pour l'année 2013 et les années suivantes.

Une fois complété, ce rapport devra être signé par un comptable agréé afin d'être valide.

**Monsieur Carol Jean se retire pour les trois prochains points.**

#### **2011-10-277.7.5.1 Ouverture des soumissions-obligation**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 34-10, la Municipalité de Cacouna souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation **par échéance**;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cacouna a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique (( Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 octobre 2011, au montant de 5 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Cacouna a reçu les soumissions détaillées ci-dessous

Nom du soumissionnaire	Montant	taux	Échéance
Marché mondiaux CIBC Inc	181 000\$	1,60000%	2012
	186 000\$	1,75000%	2013
	193 000\$	2,15000%	2014
	199 000\$	2,50000%	2015
	4 241 000\$	2,95000%	2016

Prix : 98,32900      Coût réel : 3,27573%

Valeurs mobilières

Desjardins Inc.	181 000\$	1,60000%	2012
	186 000\$	1,80000%	2013
	193 000\$	2,15000%	2014
	199 000\$	2,60000%	2015
	4 241 000\$	3,00000%	2016
	Prix : 98,00600	Coût réel : 3,40326%	

Financière

Banque Nationale Inc.	181 000\$	1,60000%	2012
	186 000\$	1,80000%	2013
	193 000\$	2,10000%	2014
	199 000\$	2,60000%	2015
	4 241 000\$	3,05000%	2016
	Prix : 98,01200	Coût réel : 3,44675%	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Les Marchés Mondiaux CIBC Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES D'AMOURS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 000 000 \$ de la Municipalité de Cacouna soit adjugée à Les Marchés Mondiaux CIBC Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière

à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé  
« Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

### **2011-10-278.7.5.2 Ouverture des soumissions-obligation (suite 1)**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 34-10, la  
Municipalité de Cacouna souhaite émettre une série d'obligations, soit une  
obligation par échéance, pour un montant total de 5 000 000 \$;

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le  
règlement en *vertu* duquel ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR GILLES D'AMOURS  
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il  
y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en  
ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit  
règlement compris dans l'émission de 5 000 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du  
25 octobre 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt  
et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte,  
agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à  
effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé  
entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques  
de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement  
du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante:  
Caisse Populaire Desjardins du Parc et Villeray, 91 rue St-Jean-Baptiste, L'Isle-  
Verte (Québec) G0L 1K0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 25 avril et le 25 octobre  
de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles  
pourront être rachetées *avec* le consentement des détenteurs conformément à la  
*Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. 0-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Cacouna, tel que permis par la Loi, a mandaté COS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

### **2011-10-279.7.5.3 Ouverture des soumissions-obligation (suite 2)**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES D'AMOURS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5000000 \$ effectué en vertu du Règlement numéro 34-10, la Municipalité de Cacouna émette des obligation pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 25 octobre 2011); en ce qui regarde le amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 34-10, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### **2011-10-280.7.6 Remerciements aux propriétaires**

**Considérant que** le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris conscience de la tolérance des propriétaires du secteur ouest de la rue Patrimoine;

**Considérant que** ces mêmes propriétaires ont toléré le passage des résidents du secteur sur leur terrain afin d'éviter le détour par l'autoroute 20;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna remercie les propriétaires pour leur tolérance à faire passer les résidents de la Municipalité de Cacouna sur leur terrain privé durant les travaux municipaux.

### **2011-10-281.7.7 Demande de paiement lots 2 et 3**

Dépôt des factures suivantes pour les travaux d'aqueduc et d'égouts :

-Wilfrid Allen Ltée demande de paiement no 2 -lot 2 1 576 372.70\$  
-Lafontaine Leclerc Inc.demande de paiement no 3 -lot 3 312 813.75\$

Il est proposé par monsieur Carol Jean  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** les comptes pour la période du 1er au 30 septembre 2011 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 1 888 755.81\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

**Que** madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna.

### **2011-10-282.7.8 Avenant no 2 -lot 3**

**Considérant** les démarches effectuées auprès d'Hydro-Québec pour le raccordement électrique du bâtiment technique du lot 3;

**Considérant que** Hydro-Québec a refusé la conception du projet en basse tension;

**Considérant que** Hydro-Québec demande que le poteau client soit approché à moins de trente mètres du réseau;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours  
et résolu à la majorité des membres présents

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'avenant no 2 du lot 3 au montant de 10 491.31\$ taxes incluses pour :

- effectuer la prolongation des conduits souterrains pour l'alimentation électrique et le téléphone ainsi que déplacer le poteau de service client tel qu'indiqué sur le parcellaire DC-1/1.
- Les conducteurs d'alimentation de l'entrée électrique seront 4#2/0NUAL RW90 dans un conduit 53 mm PVC pour la section souterraine et acier galvanisé rigide pour la partie sur le poteau de service client.

**Que** cet item aurait dû être prévu initialement au plan.



## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

### 8.2 CPTAQ- Dossiers nos 400978 et 400976

Accusé de deux correspondances de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec accusant réception de deux demandes d'autorisation soient les nos 400978 et 400976.

## LOISIRS ET CULTURE

### 2011-10-283.9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

Il est proposé par monsieur André Guay  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les contrats des professeurs pour les cours donnés par Les Loisirs Kakou Inc et accepte également les versements proposés comme suit :

-Tae Boxe	500\$	12 octobre 2011-	250\$	Fin des cours-	250\$
-Step	500\$	19 octobre 2011-	250\$	Fin des cours-	250\$
-Danse acrobatique	510\$	15 octobre 2011-	255\$	Fin des cours-	255\$
-Danse de ligne	500\$	Fin des cours	-500\$		

### 9.2 Dépôt des états financiers- Les Habitations Kakou Inc.

Dépôt au conseil des états financiers au 30 juin 2011 de « Les Habitations Kakou Inc. ».

### **2011-10-284.9.3 Soumission achat ordinateur- agent de développement**

Dépôt au conseil de 3 soumissions pour l'achat d'un ordinateur portable qui servira au travail de l'agent de développement.

-Martech informatique Intel B 940 Mémoire 4GB Disque dur 500G0  
555\$ + taxes Garantie 2 ans global, 1 an dommage accidentel

-COOP Cegep de Rivière-du-Loup Toshiba Intel Core i3 (2 ième génération)  
Mémoire 4GB Disque dur 500GB  
549\$ + taxes Garantie 3 ans global, 3 ans dommage accidentel

-COOP Cegep de Rivière-du-Loup Toshiba Intel Core i5 (2 ième génération)  
Mémoire 4GB Disque dur 750GB  
689\$ + taxes Garantie 3 ans global, 3 ans dommage accidentel

Il est proposé par madame Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de COOP Cegep de Rivière-du-Loup pour l'achat d'un ordinateur portable Toshiba Intel Care i3 (2 ième génération) Mémoire 4GB Disque dur 500GB au coût de 549\$ plus taxes soit la somme de 625.44\$ incluant une garantie globale et accidentel de trois ans.

### **9.4 Rapport agent de développement**

Dépôt de deux lettres pour faire des demandes d'appui de soutien financier pour le festival historique de Cacouna et le soutien à la mise en place du Parcours patrimonial des plus beaux villages du Bas du Fleuve.

**10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

**11. AUTRES DOSSIERS**

**12. INFORMATIONS**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2011-10-285.15 Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Qu'**advenant 21h30 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit  
close.

---

Madeline Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

---

Ghislaine Daris, mairesse

\*\*\*\*\*